



Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services

Paris, le 7 novembre 2006

Monsieur Dominique PERBEN
Ministre des Transports, de l'Équipement,
du Tourisme et de la Mer
246, bd Saint-Germain
75007 PARIS

Ref : JH/LD 06524

Monsieur le Ministre,

Le comité spécifique de suivi que vous avez créé est chargé d'examiner les situations particulières d'agents, concernés par les opérations de décentralisation et de réorganisation des services, et ne trouvant pas de solution au niveau local.

Il peut aussi formuler des préconisations, recommandations ou éléments de doctrine, notamment au plan juridique, dans l'optique d'assurer aux agents des garanties harmonisées au plan national, collectives et individuelles. Le cas échéant, ses propositions peuvent être soumises à votre approbation.

Notre organisation a participé à ces réunions en demandant de multiples fois que des mesures concrètes soient proposées tant financières que juridiques afin de permettre le respect de votre engagement sur le coût social zéro.

Au cours des deux dernières réunions, Force Ouvrière a demandé que ses propositions vous soient soumises, leur adoption permettant d'asseoir juridiquement la prise en compte par l'État de différents frais et contraintes supportés de manière pérenne par les agents. Je citerai ainsi les problèmes de frais de restauration supplémentaires, la prise en compte des allongements de parcours dans le temps de travail, l'utilisation des véhicules de service pour le covoiturage...

Ceci répond à une partie des demandes que nous avons eu l'occasion de vous exposer le 20 juillet 2006 en présence de Jean-Claude MAILLY, Secrétaire général de la cgt FORCE OUVRIERE.

Force est de constater que la solution que nous préconisons, qui pour nous ne soulève aucun problème juridique majeur, de considérer que les agents embauchent sur leur lieu préalable de travail afin d'asseoir juridiquement tant l'intégration du temps de trajet (lieu d'embauche vers lieu de travail effectif) dans le temps de travail effectif, que la prise en charge des surcoûts qu'ils soient liés à la restauration, au logement ou à tout autre objet, ne semble pas vous avoir été transmise, alors même que nous avons demandé votre arbitrage.

.../...

.../...

De même, les mesures d'accompagnement proposées par la DGPA sous forme d'une instruction aux services sont inacceptables car elles se contentent de lister des dispositifs de droit commun existant, rappelant seulement leurs règles d'application, sans pour autant rechercher de réelles solutions aux problématiques que rencontrent les agents et à leur prise en charge par l'Etat.

Ce serait même aux agents de trouver la bonne solution, à leurs frais si possible, afin de compenser les contraintes qui leur sont imposées, exemple le covoiturage.

Pourtant vous nous avez indiqué l'existence de moyens ; 9 millions d'euros pour l'ISM dont nous demandons toujours la défiscalisation pour tous et 10 millions d'euros sur les moyens de fonctionnement.

Les CAP chargées d'examiner les situations particulières des agents dans le cadre des prépositionnements liés aux transferts et à la réorganisation des services de l'Equipement se tiennent encore actuellement au niveau des corps à gestion centralisée. Certains cas ne trouvent toutefois pas de solutions.

Nos représentants ont donc tenté d'aborder les situations particulières d'agents n'ayant pas satisfaction ou ne trouvant pas de poste après les procédures de prépositionnement. La Direction générale du personnel et de l'administration considère qu'il n'est pas du rôle du comité spécifique de suivi de les examiner.

Face au blocage de la DGPA qui se refuse à prendre en compte la situation des agents et les propositions de notre organisation syndicale, nos représentants ont été contraints, une nouvelle fois, de quitter la réunion du comité.

Il nous semble par ailleurs impossible de continuer de participer à ce comité si le seul rôle qui lui est reconnu par la DGPA est d'établir sous forme de synthèse de différents textes, un catalogue de prestations de droit commun.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir intervenir auprès de vos services afin qu'ils prennent des mesures qui répondent à vos engagements.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire général

Jean Hédou